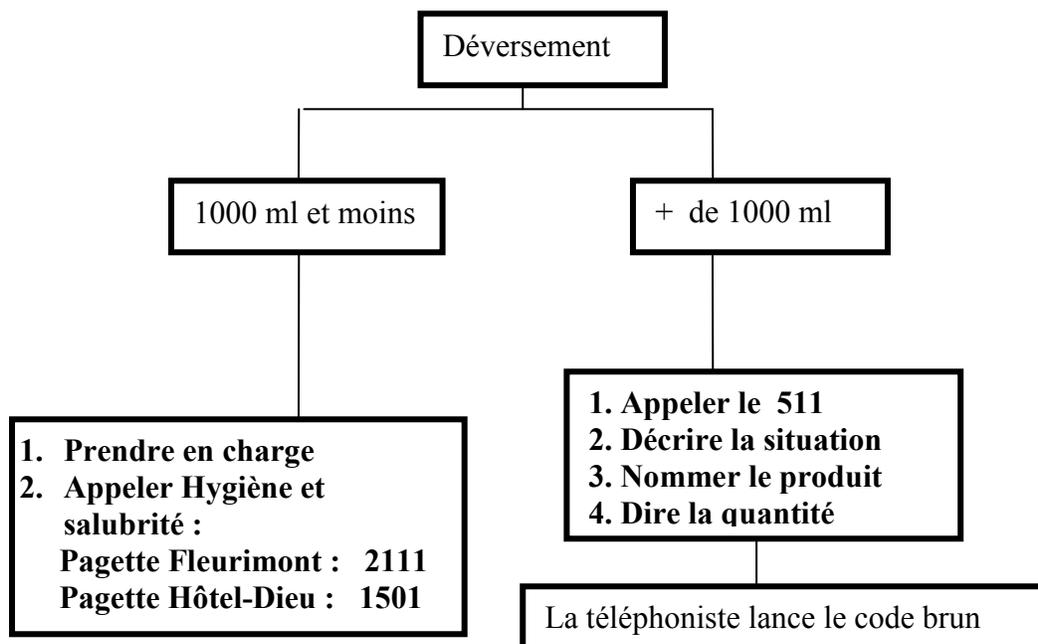


DÉVERSEMENT ACCIDENTEL DE MÉDICAMENTS DANGEREUX

PROCÉDURE SIMPLIFIÉE



DÉCONTAMINATION INITIALE

Premier intervenant

1. Ouvrir la trousse de gestion d'un déversement accidentel et délimiter le périmètre avec affiches ou cônes.
2. S'assurer que le personnel d'hygiène et salubrité est appelé pour procéder à la deuxième décontamination.
3. Mettre les équipements suivants :
 - Couvre-chaussures si déversement au sol;
 - Masque N-95;
 - Lunettes de protection ou écran facial;
 - Paire de gants intérieure (se terminant sous les poignets de la blouse), en nitrile;
 - Blouse de protection certifiée conforme à la chimiothérapie;
 - Paire de gants extérieure (couvrant les poignets de la blouse), en nitrile.
4. Préparer deux sacs en plastique pour contenir les déchets.

5. Couvrir le déversement de liquide avec des linges absorbants jetables. Utiliser de la poudre absorbante au besoin.
6. Ramasser les linges ayant absorbé le liquide et les jeter dans le premier sac.
7. Enlever dans l'ordre et jeter dans le premier sac les couvre-chaussures, les gants extérieurs et la blouse de protection.
8. Fermer le premier sac et le déposer dans le deuxième sac.
9. Enlever les gants intérieurs et les jeter dans le deuxième sac.
10. Enlever les lunettes de protection ainsi que le masque en les prenant par les élastiques et les jeter dans le deuxième sac.
11. Fermer le deuxième sac et le remettre au personnel d'hygiène et salubrité.
12. Après ces opérations, se laver les mains à l'eau et au savon.
13. Laisser les cônes en place tant que le personnel d'hygiène et salubrité n'aura pas procédé à la deuxième décontamination.
14. Compléter **la section 3** du formulaire « *Déclaration d'incident/ accident au travail* » (non pas le formulaire AH-223) et l'acheminer au Service de santé des personnes et des groupes afin que nous puissions avoir un relevé des déversements dans l'institution.

DÉCONTAMINATION CONSÉCUTIVE

Personnel d'hygiène et salubrité

1. Mettre les équipements suivants :
 - Couvre-chaussures si déversement au sol;
 - Masque N-95;
 - Paire de gants intérieure (se terminant sous les poignets de la blouse), en nitrile;
 - Blouse de protection certifiée conforme à la chimiothérapie;
 - Paire de gants extérieure (couvrant les poignets de la blouse), en nitrile.
2. Préparer 2 sacs en plastique pour contenir les déchets.
3. Nettoyer le lieu contaminé avec de l'eau et du détergent en procédant des zones les moins contaminées vers les zones les plus contaminées et en utilisant du matériel jetable. Faire cela à 3 reprises.
4. Jeter tout le matériel contaminé dans le premier sac de plastique.
5. Enlever dans l'ordre et jeter dans le premier sac les couvre-chaussures, les gants extérieurs et la blouse de protection.

6. Fermer le premier sac et le déposer dans le deuxième sac.
7. Enlever les gants intérieurs et les jeter dans le deuxième sac.
8. Enlever le masque en le prenant par les élastiques et le jeter dans le deuxième sac.
9. Fermer le deuxième sac.
10. Après ces opérations, se laver les mains à l'eau et au savon.
11. Déposer les 2 sacs de déchets cytotoxiques (décontamination initiale et décontamination consécutive) sur le chariot afin de les transporter vers leur lieu d'entreposage définitif.
12. Une fois la procédure complétée, les affiches ou les cônes interdisant l'accès peuvent être retirés et les activités courantes du local peuvent reprendre.

PROCÉDURE LORS D'UN CONTACT ACCIDENTEL AVEC LE DÉVERSEMENT

1. Si le déversement a été en contact avec la peau ou les vêtements du personnel, du patient ou d'une tierce personne, retirer immédiatement les vêtements contaminés et **rincer abondamment la partie atteinte**. Vérifier l'état des téguments et s'il y a apparition de rougeurs, phlyctènes ou décoloration, aviser le médecin s'il s'agit du patient, référer à l'urgence s'il s'agit d'un visiteur, procéder selon le protocole d'intervention lors d'une exposition accidentelle s'il s'agit d'un employé.
2. S'il y a eu contact avec les yeux, procéder immédiatement à une douche oculaire (*retirer les verres de contact au préalable*), puis aviser le médecin s'il s'agit du patient, référer à l'urgence s'il s'agit d'un visiteur, procéder selon le protocole d'intervention lors d'une exposition accidentelle s'il s'agit d'un employé.
3. Déposer les vêtements contaminés dans un sac de plastique et fermer hermétiquement. Par la suite, ces vêtements pourront être lavés à domicile au cycle régulier, à l'eau et au savon. Ils ne devront pas être déposés dans la malle à linge avant d'être lavés **et ils devront être lavés séparément des autres vêtements de la famille**.
4. Si la literie a été souillée par le déversement, la replier de telle sorte que la partie souillée soit au centre du ballot et la déposer seule dans un sac à linge régulier (blanc). Doubler le sac à linge s'il y a un risque de détrempage. Acheminer immédiatement à la chute à linge.
5. Toutes les surfaces souillées par le déversement (plancher, table, matelas, etc.) doivent être décontaminées en procédant comme décrit en page 1 et 2 de ce protocole.

Références : CHUS (2008) "Manuel des politiques et procédures" *pour la manipulation sécuritaire des médicaments dangereux au CHUS*, novembre 2008, pages 75 à 80, chapitre 9.

ASSTSAS 2008 "Guide de prévention. Manipulation sécuritaire des médicaments dangereux", janvier 2008, http://www.asstsas.qc.ca/documentation/publications/GP65-tot_25jan08.pdf, pages 12-6 et 12-7, chapitre 12.3.4